

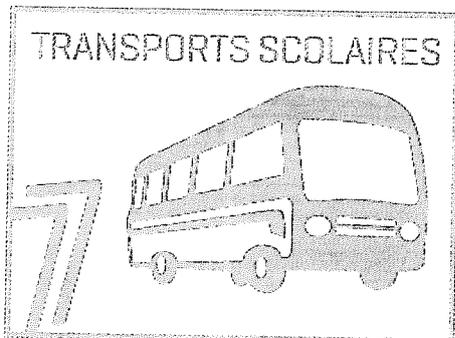
Accueil > Département > Actualités > Transports scolaires : la charge des familles allégée

Liste des actualités

Transports scolaires : la charge des familles allégée

Cadre de vie & Transports - Publié le 30 juin 2016

Jean-Jacques Barbaux, Président du Département, propose une aide supplémentaire pour le transport scolaire des primaires* et des collégiens.



Lors du vote du budget 2016, les élus du Département n'ont eu d'autres choix que de mettre un terme à la gratuité totale des transports scolaires en Seine-et-Marne. Augmentation des dépenses sociales, diminution des aides de l'État et déséquilibre du budget 2015 ont conduit la nouvelle majorité à ce choix douloureux mais courageux.

La volonté de la majorité départementale était de diminuer la charge financière des transports scolaires, mais en aucun cas de générer des inégalités entre usagers Seine-et-Marnais de ces transports.

Or, dans un contexte réglementaire et avec des dispositifs portés par le STIF particulièrement complexes, un certain nombre de problématiques sont apparues pour les usagers de très nombreuses lignes régulières qui desservent la Seine-et-Marne.

Partant de ce constat et considérant la situation financière du Département en 2016 ainsi que le profil du budget 2017, **Jean-Jacques Barbaux, Président du Département de Seine-et-Marne, a proposé à la majorité départementale d'allouer une aide supplémentaire aux primaires* et aux collégiens circulant sur ces lignes régulières. Ainsi, la charge des familles sera ramenée à terme à la somme de 100 euros.**

L'ensemble des élèves du primaire scolarisés en RPI** bénéficient déjà d'une aide supplémentaire votée lors des Séances publiques des 27 mai et 24 juin 2016.

Modalités

Un formulaire de demande d'aide sera disponible courant septembre. Les dossiers seront instruits et les premières aides individuelles pourront être versées dès le début de l'année 2017. De cette façon les familles qui, pour la plupart, ont choisi le paiement échelonné de la carte Imagine R pourront bénéficier de cette aide avant d'avoir à solder le paiement de leur carte Imagine R.

Jean-Jacques Barbaux mobilisé au STIF

« En parallèle, je m'engage à porter devant le conseil d'administration du STIF et auprès des transporteurs une démarche forte pour assurer un service plus homogène sur le territoire. Je souhaiterais en particulier proposer au STIF d'étudier un titre unique scolaire », déclare Jean-Jacques Barbaux.

* Primaires hors RPI ou assimilé.

** Regroupement pédagogique intercommunal ou assimilé (commune fusionnée ou dont l'école a été fermée).

Quel titre de transport pour mon enfant ?

QUEL TITRE DE TRANSPORT POUR MON ENFANT ?

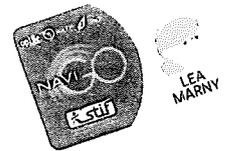
CIRCUIT SPECIAL
SCOLAIRE

LIGNE REGULIERE

CARTE SCOL'R



CARTE IMAGINE R



En cas de doute sur le type de ligne emprunté par mon enfant, **je contacte le transporteur dont le nom figure sur l'abribus**

QUEL TARIF ?

(à partir de l'année scolaire 2016-2017)



Montants TTC payables en 3 fois

Primaires RPI* ou assimilé**	50 €
Primaires hors RPI* ou assimilé**	100 €
Collégiens	100 €
Lycéens	150 €



Montants TTC à la charge des familles après aide départementale***

Primaires RPI* ou assimilé**	50 €
Primaires hors RPI* ou assimilé**	100 €
Collégiens	100 €
Lycéens	241,90 €

*Regroupement pédagogique intercommunal **commune fusionnée ou dont l'école a été fermée
*** Aide versée sous forme de remboursement sur demande via les formulaires transmis aux familles

COMMENT S'INSCRIRE ?



À partir du 13 juin 2016

par courrier en renvoyant le **formulaire téléchargeable** sur seine-et-marne.fr

en ligne sur seine-et-marne.fr



en gare ou auprès des transporteurs

en ligne sur imagine-r.com

La carte bus ligne régulière est disponible auprès des transporteurs.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

bureauoffrescolaire@departement77.fr / 01 64 14 77 77 / seine-et-marne.fr rubrique cadre de vie et transports